



## FORMULAIRE ALLOCATIONS DE RUPTURE DE BAIL

### Introductif de la demande

DEPARTEMENT DU LOGEMENT  
SERVICE ADEL

Rue des Brigades d'Irlande 1  
5100 JAMBES  
081/33.22.32

Lundi, mardi et jeudi de 8 h 30 à 12 h

Dossier : ...../.....

## ALLOCATIONS DE RUPTURE DE BAIL

Arrêté du Gouvernement wallon du 21 janvier 1999.

### ***NE PERDEZ PAS VOS DROITS !***

Si vous éprouvez des difficultés pour compléter vos documents,

***faites vous aider !***

↳ Soit par le **service Info-Conseils Logement** dont les heures, jours et lieux des permanences sont repris dans le dépliant ci-annexé.

↳ Soit par le **service social** ou le **C.P.A.S.** de votre commune.

**Pour que la demande soit valablement introduite, vous devez envoyer le présent formulaire dans les six mois de la prise en location de votre nouveau logement.**

### **QUE SONT LES ALLOCATIONS DE RUPTURE DE BAIL ?**

Une société immobilière de service public vient de vous attribuer un logement social. Mais, vous devez respecter les modalités de départ prévues par votre bail actuel (ex. préavis de 3 mois).

Une aide est prévue dans ce cas, sous la forme d'allocations de rupture de bail.

Le montant de l'aide est de 200 EUR par mois dû à votre ancien bailleur.

Cette aide est éventuellement cumulable avec une allocation de déménagement.

<b>CADRE I</b>	<b>RENSEIGNEMENTS GENERAUX</b>
<b><u>IDENTIFICATION DU DEMANDEUR</u></b>	
NOM .....	Né(e) le .....
PRENOM .....	Téléphone : .....
	Mail : .....
<b>1. ADRESSE DU LOGEMENT QUITTE OU DU DERNIER DOMICILE</b>	
RUE : .....	N° : ..... Bte.....
CODE POSTAL : .....	COMMUNE : .....
PROPRIETAIRE(S)	NOM : .....
	PRENOM : .....
	ADRESSE : .....
	TEL. : .....
<b>2. ADRESSE DU LOGEMENT SOCIAL PRIS EN LOCATION</b>	
RUE : .....	N° : ..... Bte.....
CODE POSTAL : .....	COMMUNE : .....
SOCIETE BAILLERESSE :	NOM : .....
<b>3. DATE DE LA PRISE EN LOCATION DU NOUVEAU LOGEMENT</b>	
<u>Entrée en vigueur du bail</u> :	Le ...../...../.....

<b>DOCUMENTS A JOINDRE</b>		
<b>Annexez les documents suivants :</b>		
<b><u>ANCIEN LOGEMENT</u></b>	<b><u>NOUVEAU LOGEMENT</u></b>	<b><u>AUTRES ANNEXES</u></b>
<input type="checkbox"/> LA COPIE DU BAIL <input type="checkbox"/> LA COPIE DU RENON NOTIFIE AU PROPRIETAIRE <input type="checkbox"/> PREUVES DU VERSEMENT DES LOYERS APRES LA PRISE EN LOCATION DU LOGEMENT SOCIAL. (par exemple : copie extraits de compte)	<input type="checkbox"/> LA COPIE DU BAIL OU DE LA FICHE LOYER	<input type="checkbox"/> UNE ATTESTATION DE REVENUS L'avertissement extrait de rôle ou attestation(s) de l'organisme de paiement (CPAS, Mutuelle, Syndicat,...) <b><u>Revenus 2016 si nouvelle location en 2018</u></b> <b>pour chaque membre du ménage disposant de revenus</b> <input type="checkbox"/> UNE COPIE DE LA CARTE DE BANQUE

**CADRE II**

**A COMPLETER ET SIGNER PAR TOUTES  
LES PERSONNES MAJEURES QUI VONT  
HABITER DANS LE NOUVEAU LOGEMENT**

**DECLARATION SUR L'HONNEUR**

Le(s) soussigné(s)

Nom et prénoms .....  
du demandeur : .....

Noms et prénoms de tous les .....  
cohabitants majeurs : .....  
.....  
.....  
.....

⇒ déclare(nt) sur l'honneur ne pas être seul(s) ou ensemble propriétaire(s) ou usufruitier(s) d'un logement

⇒ sollicite(nt) le paiement des allocations éventuellement dues sur le compte bancaire :

n°IBAN : BE.....

ouvert au nom de .....

Signature(s) :

**Attention :** toutes les personnes majeures qui vont habiter dans le nouveau logement doivent être inscrites sur la déclaration et doivent toutes signer la déclaration.

**Pour que la demande soit valablement introduite, vous devez envoyer le présent formulaire,  
entièrement complété et accompagné des annexes**

**DANS LES SIX MOIS DE LA PRISE EN LOCATION DU NOUVEAU LOGEMENT  
à l'adresse suivante :**

**DEPARTEMENT DU LOGEMENT  
SERVICE ADEL  
RUE DES BRIGADES D'IRLANDE 1  
5100 JAMBES**

***Un conseil :*** Conservez soigneusement une copie de tous les documents que vous transmettez à l'Administration

En application de la loi du 8 décembre 1992 relative à la protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel, veuillez noter que le traitement de ces données est confié au service de l'allocation de déménagement et de loyer. Le maître du fichier est la Région wallonne.

Le traitement est destiné à déterminer vos droits à bénéficier de l'allocation de déménagement et de loyer en application de l'arrêté du Gouvernement wallon du 21 janvier 1999 tel que modifié.

Vous pouvez avoir accès aux données qui vous concernent et en obtenir la rectification éventuelle en vous adressant auprès du service de l'allocation de déménagement et de loyer, rue des Brigades d'Irlande, 1 à 5100 Jambes.

Il est possible d'obtenir des renseignements supplémentaires sur les traitements automatisés auprès de la Commission de la protection de la vie privée.